



Municipalité de
Rivière-Bleue
À la croisée des Frontières

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19h30 à la salle du conseil, situé au 32 rue des Pins Est à Rivière-Bleue. Le conseil municipal statuera sur cette demande.

- Une demande de dérogation mineure a été déposée relativement au lot 6 422 673, 454 rue Saint-Joseph Nord à Rivière-Bleue.
- La dérogation demandée vise à autoriser un chalet dont la superficie est de 41.18 m². Selon le règlement de zonage 2015-358, chapitre 2, en zone de villégiature la superficie au sol minimale autorisée est de 60 m².

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir ses commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, avant la tenue de cette séance

Donné à Rivière-Bleue ce 4^e jour du mois de juin 2025.